

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24 octobre 2016

Le Conseil Municipal, convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni le 24 octobre 2016 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR:

- 1 Installations classées pour la protection de l'environnement avis sur la demande d'autorisation
- 2 Installations classées pour la protection de l'environnement avis sur l'étude d'impact
- 3 Installations classées pour la protection de l'environnement avis sur le projet de servitudes d'utilité publique
- 4 Convention de participation relative au centre médico-scolaire de Voiron : autorisation de signature
- 5 Football Club de St-Quentin : attribution d'une subvention
- 6 Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe
- 7 Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 8 Budget principal: décision modificative n°3
- 9 Zone d'activité du Gouret : demande de fonds de concours à la 3C2V

Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS:

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Alain BAUDINO, Joël FAIDIDE, Elvire BOSCH, Cristina GIRY, Jean-Marie KASPERSKI, Philippe MACQUET, Frédérique MIRGALET, Joëlle SALINGUE, Miranda SUCO.

ABSENTS: Florence CHATELAIN (procuration à Aimée Batteux), René GUICHARDON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Aimée BATTEUX.

Jean-Pierre FAURE informe les membres du conseil de la démission de Christophe AUDARD de son mandat de conseiller municipal, pour raisons professionnelles.

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2016 ne fait l'objet d'aucune remarque.

<u>1 – INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LELY ENVIRONNEMENT</u>

Le maire présente le dossier déposé par la société Lély Environnement auprès des services de l'Etat, visant une autorisation de poursuite d'exploitation de son installation de stockage de déchets non dangereux implantée au lieu-dit « L'Echaillon » à St-Quentin, par une extension verticale de l'installation créant un nouveau casier en rehausse du casier existant.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette poursuite d'exploitation.

Pour: 12 Contre: 1 Abstention: 0

$\frac{2-\text{INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT}-\text{AVIS SUR L'ETUDE}}{\text{D'IMPACT/LELY ENVIRONNEMENT}}$

Le maire présente l'étude d'impact réalisée par des cabinets spécialisés pour le compte de l'entreprise Lély Environnement dans le cadre de la demande de poursuite d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux implantée au lieu-dit « L'Echaillon ».



Cette étude, notamment, analyse l'état initial, les effets directs et indirects, temporaires et permanents, sur les sites et paysages, la faune et la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la commodité du voisinage ou sur l'agriculture, l'hygiène, la santé, la salubrité et la sécurité publiques, sur la protection des biens matériels et du patrimoine culturel; précise les motivations pour retenir cette solution parmi d'autres et indique les mesures envisagées pour supprimer, limiter, et si possible compenser les inconvénients de l'installation.

Le conseil municipal dit que cette étude n'appelle pas d'observation.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

<u>3- INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AVIS SUR LE PROJET DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE / LELY ENVIRONNEMENT</u>

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du dossier déposé par l'entreprise LELY ENVIRONNEMENT pour solliciter l'autorisation de poursuivre l'exploitation de son installation de stockage de déchets non dangereux implantée au lieu-dit l'Echaillon à St-Quentin, et conformément à la réglementation en vigueur, le projet est accompagné d'une demande d'institution de servitudes d'utilité publique à l'intérieur d'une bande de 200 mètres autour de l'unité de stockage de déchets, pour une durée couvrant la période d'exploitation (20 ans) et celle de suivi de post-exploitation (30 ans) du site. Monsieur le Maire donne lecture des règles de servitudes d'utilité publique envisagées dans le périmètre concerné, et traduites dans la partie VII volume 3 du dossier déposé par l'entreprise LELY ENVIRONNEMENT:

- Terrains non constructibles
- Interdiction de : aménagement de terrains de sport, de camping ou de caravaning, de parc de loisirs / implantation de sondages/forages pouvant mettre en péril l'installation / réutilisation de puits ou de forage pour le captage d'eau
- Concernant l'entreprise Ravanat (activité de chaudronnerie) : l'activité existante reste autorisée. Toute modification de cette activité de peut être autorisée que si elle n'engendre pas de risque pouvant affecter les activités des installations de Lély environnement
- Ces servitudes sont valables pour la durée d'exploitation (20 ans) et la durée de la période de suivi (30 ans)

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'instauration de ces servitudes d'utilité publique.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

<u>4 – CONVENTION DE PARTICIPATION RELATIVE AU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE VOIRON : AUTORISATION DE SIGNATURE</u>

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de participation avec le CMS de Voiron. Cette convention prévoit le versement d'une participation de 0.57 € par élève du premier degré, pour le fonctionnement du centre médico-scolaire de Voiron auquel la commune est rattachée.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0



5 – FOOTBALL CLUB DE ST-QUENTIN: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le conseil approuve le versement d'une subvention de 1 151 € au club de football de St-Quentin, pour soutenir son engagement pour l'organisation de stages pour les saint-quentinois de 6 à 12 ans.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

6 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour 26 heures hebdomadaires. Ce poste doit permettre la mise en stage d'un agent contractuel.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

7 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps plein. Ce poste doit permettre la mise en stage d'un agent en poste depuis 3 ans sur un Contrat avenir.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

8 – BUDGET PRINCIPAL: DECISION MODIFICATIVE N°3

Le conseil municipal approuve un virement de crédit depuis les dépenses imprévues vers le compte 737925 (fonds de péréquation des recettes fiscales), afin de mandater le montant notifié du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

9 – ZONE D'ACTIVITE DU GOURET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA 3C2V

Le conseil municipal approuve le montant de 3 960 € attribué par la 3C2V au titre de son fonds de concours pour les zones d'activité économique et destiné à financer en partie l'étude réalisée pour tendre vers une révision du tracé du PPRI (plan de prévention du risque inondation).

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Questions et informations diverses :

Frédérique MIRGALET nous rapporte les principales informations sur le Parc Naturel Régional du Vercors :

- Un site Rando-Vercors permet de répertorier les randonnées du Vercors et offre beaucoup de précisions.
- Une réunion animée par un spécialiste de l'INRA, à Choranche, commune particulièrement impactée par la Pyrale du buis, a donné des informations sur cette invasion. Pour le moment



pas de prédateur des chenilles, peut-être que les mésanges pourraient s'y attaquer. Les pyrales ne se nourrissent que des buis qu'il convient de ne pas arracher après qu'ils aient subi les attaques. Si l'écorce n'est pas touchée, ils repartent en végétation.

Philippe MACQUET a participé à une réunion sur le contrat de rivières : le nettoyage du ruisseau du Martinet et du Canard est prévu.

Jean-Pierre FAURE nous informe que, malgré ses vives remarques, le déblaiement de la zone située derrière la réserve d'eau de la zac du Gouret est programmé. L'enlèvement de plusieurs tonnes de remblais qui y ont été déversés il y a de nombreuses années va générer pour l'Etat une dépense très importante, pour dégager 300 m2 de terrain, sans nécessité.

Il nous informe du réaménagement d'une zone humide, le long de la départementale 1532 en face des Jardins de St Quentin.

La parole est donnée au public venu ce soir pour avoir de nouvelles explications sur les points relatifs aux installations classées de l'entreprise Lély Environnement. Le commissaire enquêteur va rendre son rapport dans les 30 jours après la fin de l'enquête qui a eu lieu le 21 octobre 2016. Jean-Pierre FAURE s'engage à transmettre aux administrés le rapport du commissaire enquêteur. Jean-Pierre FAURE précise que ce sont les services de l'État notamment la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui ont instruit le dossier qui contient 1000 pages. Nous ne donnons qu'un avis sur ce projet et la décision finale revient au Préfet.

Pierre NAON nous fait part de plusieurs problèmes dans son quartier du Replat :

- Le curage du fossé de Fontbesset : Camille ANDRÉ annonce que ce chantier débutera le 26 octobre.
- Le merlon du Replat : un rocher est passé par-dessus le merlon pour s'immobiliser contre un arbre. Camille ANDRÉ répond qu'un rendez-vous sera pris avec R.T.M. qui gère ce type de problème et indique les solutions à adopter.
- L'entretien du fossé de Péraudière « oublié » depuis longtemps et qui déverse sur la départementale lors des grosses pluies : Camille ANDRÉ note de le programmer rapidement.
- Le terrain privé où sont entreposés des pneus qui sont autant de nids à moustiques : Une lettre a été faite au Procureur de la République, mais Jean-Pierre FAURE précise que les réponses sont très longues à venir, souvent plusieurs années !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.